

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2021

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Mai 2021

Étaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC, Jennifer ULMANN.

Étaient absents : Mr Fatah SALMI, Mme Corine CUCCAROLO, excusés
Mme Corine CUCCAROLO a donné procuration à Mr Christian DUSSEAU.
Mr Fatah SALMI a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Dix-Sept du mois de Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 19/04/2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 19 Avril 2021 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

+ 2- Présentation de l'analyse des candidatures des architectes pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un intervenant du Conseil Départemental va présenter l'analyse des candidatures des architectes concernant le marché public de maîtrise d'œuvre. Il présente à l'assemblée délibérante, Mr Franck BETTON, chargé d'opérations auprès de Tarn et Garonne Conseils Collectivités et lui donne la parole.

Monsieur BETTON informe le Conseil Municipal que sa mission est d'assister la commune dans le lancement et la gestion du marché public pour son projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs.

La première étape consiste à lancer un marché public de consultation des architectes pour la maîtrise d'œuvre sur la base d'une étude de faisabilité, réalisée par le cabinet d'architectes DANGAS et LAURENCE, pour un montant de 736 000 € HT de travaux.

Cette consultation par procédure adaptée a été lancée le 1^{er} avril 2021 et a pris fin le 26 avril 2021 à 12h00. Les critères d'attribution sont basés sur une offre économiquement la plus avantageuse avec une valeur technique comptant pour 60% et le prix pour 40 %.

Trois architectes ont répondu à cette consultation de maîtrise d'œuvre, l'ouverture des plis a donné les montants d'honoraires suivants :

- Cabinet d'architectes DANGAS et LAURENCE : 80 224,00 € HT
- BOOH Atelier d'architecture : 53 728,00 € HT
- Atelier 2.19 : 51 520,00 € HT

Toutes les offres étaient conformes et ont pu être analysées.

1°/ Analyse financière

- DANGAS et LAURENCE : 6,42/10
- BOOH Atelier d'architecture : 9,59/10
- Atelier 2.19 : 10,00/10

1°/ Analyse technique

Chaque groupement de maîtrise d'œuvre est analysé avec trois sous-critères techniques :

- Pertinence de la note d'intention : Notation sur 20 points
- Adéquation de l'équipe présentée et compétences des moyens associés : Notation sur 5 points
- Cohérence du planning : Notation sur 5 points

Architectes	Points/Note Intention	Points /Equipe + moyens associés	Points/ Planning	Total Points
Dangas et Laurence	19	5/5	4/5	28/30
Booh Atelier	16	5/5	5/5	26/30
Atelier 2.19	9	5/5	3/5	17/30

La note globale de la valeur technique est :

- DANGAS et LAURENCE : 10,00/10
- BOOH Atelier d'architecture : 9,28/10
- Atelier 2.19 : 6,07/10

Après l'analyse de la note globale sur le prix et sur la valeur technique, le classement suivant peut être établi :

- 1^{er} : Booh Atelier : 9,41
- 2^{ème} : Dangas et Laurence : 8,57
- 3^{ème} : Atelier 2.19 : 7,43

Mr BETTON informe le Conseil Municipal que deux options sont possibles suite à ce classement.

1^{ère} option : les conseillers municipaux choisissent l'architecte le mieux noté Booh Atelier avec la note finale de 9,41/10

2^{ème} option : Il est possible de proposer une renégociation des taux d'honoraires des 3 architectes sur le plan technique et financier. Une demande peut être faite soit par mail, soit lors d'un entretien avec chaque architecte.

Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'option à choisir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'envoyer un courrier aux trois architectes pour une demande de négociation pour obtenir des taux d'honoraires moins élevés.

+ 3- Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement pour la réhabilitation de ce bâtiment car le taux de subvention de l'Etat est passé de 65 % à 44 %. Cependant, nous n'avons pas pour l'instant de retour de la sous-préfecture pour savoir si le taux sera bien de 44 %
Monsieur le Maire propose de reporter cette demande de subvention à un prochain conseil municipal, le conseil municipal accepte cette proposition.

+ 4- Attribution d'une aide aux familles pour les frais de séjour en centres aérés pour leurs enfants

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est substituée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dissous à compter du 1^{er} Janvier 2016. Il précise aux conseillers municipaux qu'au cours de la mandature 2020-2026 des enfants de la commune vont fréquenter des centres aérés.

Il propose de leur attribuer, jusqu'en 2026, une aide financière à raison de 6,00 € par enfant et par jour (maximum 15 jours par an et par enfant) et soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

+ 5- Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Castelferrus pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Maire de Castelferrus sollicitant une participation de 770,00 € par élève pour une année scolaire et proratisée selon l'arrivée ou le départ de l'élève, soit 15 246,00 € (Quinze Mille Deux Cent Quarante Six Euros) pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Castelferrus qui reçoit 21 enfants de Saint-Aignan pour l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire soumet au vote cette aide financière pour les frais de fonctionnement de l'école.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

6- Aménagement du stade

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la main courante du stade a été enlevée car elle était en très mauvais état. Une deuxième tranche de travaux du pôle sportif va être effectuée et permettra la mise en place d'une nouvelle main courante. Sans rambarde, il sera plus facile de travailler le sol cet automne.

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux que Mr Jean-Pierre FAURE, Président du C.D.T.I.S. (commission des terrains et installations sportives) est venu le 5 mai pour étudier la conformité du stade. A l'issue de cette visite, il a déclaré que le terrain serait homologué pour 10 ans.

7- Fleurissement du village

Monsieur le Maire donne la parole à Mme FOUCHÉ Roseline qui rend compte au conseil municipal de sa visite à tous les habitants de la rue des arcades pour évoquer la possibilité de l'embellissement de cette rue. Ils sont tous favorables au fleurissement et souhaitent des plantations pérennes, avec des pots ou bacs en bois.

Les habitants ont trouvé que c'était une bonne idée. Il convient maintenant de choisir des pots assez lourds et se renseigner sur les tarifs pour pouvoir faire un choix lors d'un prochain conseil municipal.

8- Ouverture du café associatif

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les terrasses des cafés vont pouvoir rouvrir à partir le mercredi 19 mai comme prévu dans les étapes du déconfinement.

Ce projet ne peut pas être porté par le budget communal car il faudrait créer une régie pour encaisser les recettes. Le comptable public n'est pas favorable à la création de régie, la tendance est plutôt à la suppression des régies existantes dans les communes.

La gestion du café associatif peut être assurée par une association, et ce serait le Foyer Rural qui pourrait prendre en charge cette gestion.

Monsieur le Maire signale qu'il a pris contact avec le commercial des cafés Richard, ils prêtent la machine à café et on leur achète les doses de café.

Il faudra trouver des bénévoles pour tenir le café associatif le matin pour une ouverture régulière et il pourra ouvrir aussi le soir s'il y a des animations ou des festivités.

L'aménagement de ce café peut commencer par l'aménagement du coin terrasse avec la pose d'une barrière pour la sécurité des enfants par rapport à la route, et l'achat de tables et de chaises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.